

**ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION - NOUVEAU RÉGIME DE RÉUTILISATION DES DONNÉES PUBLIQUES
DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

TARIFS

Gratuité :

- Étudiants et personnes en recherche d'emploi, sur présentation d'un justificatif.
- Déposants et donateurs privés, administrations et collectivités territoriales, pour leurs propres fonds.
- Enseignants, dans le cadre d'un projet en partenariat avec les Archives départementales.

Réduction de 50 % :

- Collectivités territoriales, institutions culturelles et éducatives, sociétés savantes et associations d'histoire locale, dans le cadre d'un projet en partenariat avec les Archives départementales.

PRESTATIONS DE REPRODUCTION

DE DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Photocopie	Format	Tarif (€)
Copie papier noir et blanc	A4	Gratuit jusqu'à 100 copies par mois À partir de 101 : 15€ par tranche de 100
	A3	Gratuit jusqu'à 50 copies par mois À partir de 51 : 15€ par tranche de 100
Copie papier couleur	A4	Gratuit jusqu'à 25 copies par mois À partir de 26 : 50€ par tranche de 50
	A3	Gratuit jusqu'à 12 copies par mois À partir de 13 : 50€ par tranche de 50

Copie numérique	Format	Tarif (€)
		Ce tarif inclut les frais de mise à disposition (transfert)
Copie numérique couleur	PDF	Gratuit jusqu'à 50 images par mois À partir de 51 : 15€ par tranche de 50

Reproduction par le laboratoire photographique	Format	Tarif (€)
		Ce tarif inclut les frais de mise à disposition (transfert)
Numérisation haute définition	Jusqu'au A3	Gratuit jusqu'à 5 images par trimestre À partir de 6 images, 15 € par tranche de 5 images
	A2	Gratuit jusqu'à 5 images par trimestre À partir de 6 images, 30 € par tranche de 5 images
	Au-delà du A2	Sur devis, selon les possibilités techniques du service

MISE A DISPOSITION DES FICHIERS NUMÉRIQUES

Nombre de vues	Tarif (€), par vue
De 1 à 100	Gratuit
De 101 à 1 000	0,5
De 1 001 à 50 000	0,3
De 50 001 à 100 000	0,15
De 100 001 à 500 000	0,08
À partir de 500 001	0,02

RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

La réutilisation des fichiers numériques, pour tous les usages à but commercial, est facturée au-delà du 1000^e fichier, 0,005 euro par fichier et par an. Cette réutilisation est encadrée par la signature d'une licence, selon le modèle en vigueur au département de Loir-et-Cher.

Pour tous les usages à but non commercial, et pour les usages commerciaux inférieurs à 1000 fichiers, la réutilisation est libre et gratuite.